

Paris, le 7 juillet 2016

Circulaire n°2016-057

WV/IJ/OM- **Service des Contrats**

Mots-clés : contrat-type de praticien / praticien spécialisé des centres de lutte contre le cancer

Madame, Monsieur et Cher Collègue,

Le Conseil national de l'Ordre des médecins et la fédération nationale des centres de lutte contre le cancer se sont attachés à la rédaction de contrat-type de praticien de centre de lutte contre le cancer.

Il s'agit d'un CDI pour un médecin généraliste ou médecin spécialiste, qui garantit le respect des règles essentielles de la déontologie médicale.

Ce contrat devrait aider les médecins à formaliser leurs relations contractuelles avec les centres de lutte contre le cancer et les Conseils départementaux à examiner les contrats qui leur sont soumis en application de l'article L 4113-9 du code de la santé publique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments confraternels et bien dévoués.

Docteur Walter VORHAUER
Secrétaire Général

PJ. – contrat